

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**



RÈGLEMENT 2021-014
AUTORISANT L'ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS PRIVÉS
2021-2022

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a reçu des demandes au cours de l'automne 2021 avec plus de 50% de signatures des propriétaires riverains de chemins privés sur son territoire;

ATTENDU que ces chemins sont déclarés chemins de tolérance pour les numéros civiques stipulés dans chacune des annexes pour chacun des chemins privés;

ATTENDU qu'il y a lieu d'entretenir lesdits chemins pour la sécurité des citoyens de ces secteurs;

ATTENDU que la politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$), par adresse civique et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables pour le secteur défini;

ATTENDU que les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon les soumissions reçues taxes incluses, tel que stipulé dans chacune des annexes pour chacun des chemins privés;

ATTENDU que selon la politique d'entretien ou d'amélioration des chemins privés adoptée par le conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, les demandes correspondent aux normes de la politique et un montant correspondant à l'engagement de la Municipalité de défrayer jusqu'à un maximum de 30% des frais par adresse civique admissible à la politique sera taxé à l'ensemble de la population et un montant pour l'excédent sera taxé aux propriétaires riverains pour chaque secteur tel que défini dans chacune des annexes;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par madame Christiane Forcier à la séance extraordinaire du conseil du 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 70 de la *Loi sur les compétences municipales* et 979 du *Code municipal* ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Pour couvrir les coûts inhérents à l'entretien des chemins privés des annexes 1 à 16 pour l'hiver 2021-2022, il sera imposé et prélevé une taxe spéciale de déneigement, au montant mentionné dans chacune des annexes à l'ensemble des propriétaires riverains de chaque secteur soumis à la présente taxe, sur la base de « l'unité de logement », qui sera réclamée et payable en même temps que la taxe foncière générale de la municipalité.

ARTICLE 3

Le présent règlement remplace, à toutes fins que de droits, les règlements antérieurs au même effet.

ARTICLE 4

Les contrats d'entretien sont accordés aux soumissionnaires, mentionnés aux Annexes 1 à 16 selon les soumissions reçues.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Gina Lemire
Mairesse

Benoît Gauthier
Directeur général et secrétaire trésorier

AVIS DE MOTION : 6 décembre 2021
ADOPTION RÈGLEMENT : 10 janvier 2022
PUBLICATION : 11 janvier 2022

ANNEXE 1

ENTRETIEN DE L'AVENUE BOURNIVAL 2021-2022

L'avenue Bournival est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 1010 au numéro civique 1080, avenue Bournival.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Entreprise Saint-Élie, pour un montant de 1 549.53 \$ taxes incluses.

Un montant de 464.86 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 1 084.67 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 1010 au numéro civique 1080 de l'avenue Bournival.

Le tableau des répartitions applicables :

AVENUE BOURNIVAL					
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble	
1010, avenue Bournival	258.26 \$	1	180.78 \$	77.48 \$	
1040, avenue Bournival	258.26 \$	1	180.78 \$	77.48 \$	
1041, avenue Bournival	258.26 \$	1	180.78 \$	77.48 \$	
1050, avenue Bournival	258.26 \$	1	180.78 \$	77.48 \$	
1060, avenue Bournival	258.26 \$	1	180.78 \$	77.48 \$	
1080, avenue Bournival	258.26 \$	1	180.78 \$	77.48 \$	
	1 549.53 \$	6	1 084.67 \$	464.86 \$	

ANNEXE 2

ENTRETIEN DE LA RUE DU DOMAINE SAMSON 2021-2022

La rue du Domaine Samson est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 1130 au numéro civique 1201 rue du Domaine Samson.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Entreprise Saint-Élie, pour un montant de 3 615.60 \$ taxes incluses.

Un montant de 1 084.68 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 2 530.92 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 1130 au numéro civique 1201 de la rue du Domaine-Samson.

Le tableau des répartitions applicables :

RUE DU DOMAINE SAMSON				
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble
1130, rue du Domaine-Samson	278.12 \$	1	194.69 \$	83.44 \$
1141, rue du Domaine-Samson	278.12 \$	1	194.69 \$	83.44 \$
1150, rue du Domaine-Samson	278.12 \$	1	194.69 \$	83.44 \$
1160, rue du Domaine-Samson	278.12 \$	1	194.69 \$	83.44 \$
1161, rue du Domaine-Samson	278.12 \$	1	194.69 \$	83.44 \$
1170, rue du Domaine-Samson	278.12 \$	1	194.69 \$	83.44 \$
1171, rue du Domaine-Samson	278.12 \$	1	194.69 \$	83.44 \$
1180, rue du Domaine-Samson	278.12 \$	1	194.69 \$	83.44 \$
1181, rue du Domaine-Samson	278.12 \$	1	194.69 \$	83.44 \$
1190, rue du Domaine-Samson	278.12 \$	1	194.69 \$	83.44 \$
1191, rue du Domaine-Samson	278.12 \$	1	194.69 \$	83.44 \$
1200, rue du Domaine-Samson	278.12 \$	1	194.69 \$	83.44 \$
1201, rue du Domaine-Samson	278.12 \$	1	194.69 \$	83.44 \$
	3 615.60 \$	13	2 530.92 \$	1 084.68 \$

ANNEXE 3

ENTRETIEN DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS 2021-2022

La rue des Geais-Bleus est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 140 au numéro civique 201, rue des Geais-Bleus.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de J. Bellerive et Fils Inc. pour un montant de 1 427.98 \$, taxes incluses.

Un montant de 428.39 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 999.59 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 140 au numéro civique 201 de la rue des Geais-Bleus;

Le tableau des répartitions applicables :

RUE DES GEAIS-BLEUS				
Adresse civique	Montant avant la politique	Montant à taxer		Montant à taxer à l'ensemble
		Log	aux riverains	
140, rue des Geais-Bleus	285.60 \$	1	199.92 \$	85.68 \$
160, rue des Geais-Bleus	285.60 \$	1	199.92 \$	85.68 \$
170, rue des Geais-Bleus	285.60 \$	1	199.92 \$	85.68 \$
190, rue des Geais-Bleus	285.60 \$	1	199.92 \$	85.68 \$
201, rue des Geais-Bleus	285.60 \$	1	199.92 \$	85.68 \$
	1 427.98 \$	5	999.59 \$	428.39 \$

ANNEXE 4

ENTRETIEN DE LA RUE JUNEAU 2021-2022

La rue Juneau est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 110 au numéro civique 120, rue Juneau.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de J. Bellerive et Fils Inc. pour un montant de 538.08 \$, taxes incluses.

Un montant de 161.42 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 376.66 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 110 au numéro civique 120 rue Juneau.

Le tableau des répartitions applicables :

RUE JUNEAU				
	Facturation totale :	538.08 \$		
	Montant à taxer à l'ensemble :	161.42 \$		
	Montant à taxer par les riverains :	376.66 \$		
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble
110, rue Juneau	269.04 \$	1	188.33 \$	80.71 \$
120, rue Juneau	269.04 \$	1	188.33 \$	80.71 \$
	538.68 \$	2	376.66 \$	161.42 \$

ANNEXE 5

ENTRETIEN DU CHEMIN DU LAC BELL 2021-2022

Le chemin du Lac-Bell est déclaré chemin de tolérance du numéro civique 430 au numéro civique 721, chemin du Lac-Bell.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de J. Bellerive et Fils Inc. pour un montant de 6 898.50 \$, taxes incluses.

Un montant de 2 069.55 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 4 828.95 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 430 au numéro civique 721 chemin du Lac-Bell;

Le tableau des répartitions applicables :

CHEMIN DU LAC BELL				
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble
			Facturation totale : 6 898.50 \$	
			Montant à taxer à l'ensemble : 2 069.55 \$	
			Montant à taxer par les riverains : 4 828.95 \$	
430, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
431, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
441, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
450, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
451, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
460, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
490, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
500, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
501, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
510, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
520, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
530, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
531, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
540, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
550, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
601, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
610, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
611, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
621, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
631, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
641, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
646, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
650, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
651, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
671, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
680, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
681, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$

690, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
691, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
700, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
710, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
711, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
720, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
721, ch. du Lac-Bell	202.90 \$	1	142.03 \$	60.87 \$
	6 898.50 \$	34	4 828.95 \$	2 069.55 \$

ANNEXE 6

ENTRETIEN DE LA RUE DU LAC BELLERIVE 2021-2022

La rue du Lac Bellerive est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 101 au numéro civique 191, rue du Lac-Bellerive.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Transport Marc-André Lavallée, pour un montant de 2 874,38 \$, taxes incluses.

Un montant de 862,31 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 2 012,07 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 101 au numéro civique 191 de la rue du Lac-Bellerive.

Le tableau des répartitions applicables :

RUE DU LAC BELLERIVE					
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble	
101, rue du Lac-Bellerive	359,30 \$	1	251,51 \$	107,79 \$	
141, rue du Lac-Bellerive	359,30 \$	1	251,51 \$	107,79 \$	
160, rue du Lac-Bellerive	359,30 \$	1	251,51 \$	107,79 \$	
170, rue du Lac-Bellerive	359,30 \$	1	251,51 \$	107,79 \$	
171, rue du Lac-Bellerive	359,30 \$	1	251,51 \$	107,79 \$	
180, rue du Lac-Bellerive	359,30 \$	1	251,51 \$	107,79 \$	
190, rue Lac-Bellerive	359,30 \$	1	251,51 \$	107,79 \$	
191, rue du Lac-Bellerive	359,30 \$	1	251,51 \$	107,79 \$	
	2 874,38 \$	8	2 012,07 \$	862,31 \$	

ANNEXE 7

ENTRETIEN DE L'AVENUE DU COURANT ET L'AVENUE DE LA MONTAGNE 2021-2022

Les avenues du Courant et de la Montagne sont déclarées chemins de tolérance du numéro civique 13 au numéro civique 41, avenue du Courant et du numéro civique 17 au numéro civique 97, avenue de la Montagne.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de J. Bellerive et Fils Inc. pour un montant de 2 989.35 \$, taxes incluses.

Un montant de 896.81 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 2092.55 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 13 au numéro civique 41, avenue du Courant et du numéro civique 17 au numéro civique 97, avenue de la Montagne.

Le tableau des répartitions applicables :

AVENUE DU COURANT ET AVENUE DE LA MONTAGNE				
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer	Montant à taxer
			aux riverains	à l'ensemble
13, avenue du Courant	249.11 \$	1	174.38 \$	74.73 \$
20, avenue du Courant	249.11 \$	1	174.38 \$	74.73 \$
21, avenue du Courant	249.11 \$	1	174.38 \$	74.73 \$
40, avenue du Courant	249.11 \$	1	174.38 \$	74.73 \$
41, avenue du Courant	249.11 \$	1	174.38 \$	74.73 \$
17, avenue de la Montagne	249.11 \$	1	174.38 \$	74.73 \$
40, avenue de la Montagne	249.11 \$	1	174.38 \$	74.73 \$
60, avenue de la Montagne	249.11 \$	1	174.38 \$	74.73 \$
70, avenue de la Montagne	249.11 \$	1	174.38 \$	74.73 \$
80, avenue de la Montagne	249.11 \$	1	174.38 \$	74.73 \$
90, avenue de la Montagne	249.11 \$	1	174.38 \$	74.73 \$
97, avenue de la Montagne	249.11 \$	1	174.38 \$	74.73 \$
	2 989.35 \$	12	2 092.55 \$	896.81 \$

ANNEXE 8

ENTRETIEN DE LA RUE DU PETIT-LAC-ROSE 2021-2022

La rue du Petit-Lac-Rose est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 151 au numéro civique 180, rue du Petit-Lac-Rose.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de J. Bellerive et Fils Inc. pour un montant de 904.80 \$, taxes incluses.

Un montant de 271.44 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 633.36 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 151 au numéro civique 180, rue du Petit-Lac-Rose.

Le tableau des répartitions applicables :

RUE DU PETIT-LAC-ROSE					
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble	
151, rue du Petit-Lac-Rose	226.20 \$	1	158.34 \$	67.86 \$	
160, rue du Petit-Lac-Rose	226.20 \$	1	158.34 \$	67.86 \$	
161, rue du Petit-Lac-Rose	226.20 \$	1	158.34 \$	67.86 \$	
180, rue du Petit-Lac-Rose	226.20 \$	1	158.34 \$	67.86 \$	
	904.80 \$	4	633.36 \$	271.44 \$	

ANNEXE 9

ENTRETIEN DE L'AVENUE DE LA PLAGE 2021-2022

L'avenue de la Plage est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 1000 au numéro civique 1011, avenue de la Plage.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Entreprise Saint-Élie, pour un montant de 774.77 \$ taxes incluses.

Un montant de 232.43 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 542.34 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 1000 au numéro civique 1011 de l'avenue de la Plage;

Le tableau des répartitions applicables :

AVENUE DE LA PLAGE					
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble	
1000, avenue de la Plage	258.26 \$	1	180.78 \$	77.48 \$	
1010, avenue de la Plage	258.26 \$	1	180.78 \$	77.48 \$	
1011, avenue de la Plage	258.26 \$	1	180.78 \$	77.48 \$	
	774.77 \$	3	542.34 \$	232.43 \$	

ANNEXE 10

ENTRETIEN DE L'AVENUE ROBICHAUD 2021-2022

L'avenue Robichaud est déclaré chemin de tolérance du numéro civique 161 au numéro civique 191, avenue Robichaud.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de J. Bellerive et Fils Inc. pour un montant de 3107.19 \$, taxes incluses.

Un montant de 450,00 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 2 657.19 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 161 au numéro civique 191 de l'avenue Robichaud;

Le tableau des répartitions applicables :

AVENUE ROBICHAUD					
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble	
161, avenue Robichaud	1 035.73 \$	1	885.73 \$	150.00 \$	
181, avenue Robichaud	1 035.73 \$	1	885.73 \$	150.00 \$	
191, avenue Robichaud	1 035.73 \$	1	885.73 \$	150.00 \$	
	3 107.19 \$	3	2 657.19 \$	450.00 \$	

ANNEXE 11

ENTRETIEN DE L'AVENUE ROLAND-LEGRIS 2021-2022

L'avenue Roland-Legrис est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 110 au numéro civique 151, avenue Roland-Legrис.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de J. Bellerive et Fils Inc. pour un montant de 1 295.76 \$, taxes incluses.

Un montant de 388.73 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 907.03 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 110 au numéro civique 151 de l'avenue Roland-Legrис.

Le tableau des répartitions applicables :

AVENUE ROLAND-LEGRIS					
	Facturation totale :	1 295.76 \$			
	Montant à taxer à l'ensemble :	388.73 \$			
	Montant à taxer par les riverains :	907.03 \$			
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble	
110, avenue Roland-Legrис	259.15 \$	1	181.41 \$	77.75 \$	
111, avenue Roland-Legrис	259.15 \$	1	181.41 \$	77.75 \$	
121, avenue Roland-Legrис	259.15 \$	1	181.41 \$	77.75 \$	
131, avenue Roland-Legrис	259.15 \$	1	181.41 \$	77.75 \$	
151, avenue Roland-Legrис	259.15 \$	1	181.41 \$	77.75 \$	
	1 295.76 \$	5	907.03 \$	388.73 \$	

ANNEXE 12

ENTRETIEN DE LA RUE SAINT-PAULIN 2021-2022

La rue Saint-Paulin est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 101 au numéro civique 171, rue Saint-Paulin.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de J. Bellerive et Fils Inc. pour un montant de 1 557.91 \$, taxes incluses.

Un montant de 467.37 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 1 090.54 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 101 au numéro civique 171 de la rue Saint-Paulin.

Le tableau des répartitions applicables :

RUE SAINT-PAULIN				
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble
101, rue Saint-Paulin	259.65 \$	1	181.76 \$	77.90 \$
121, rue Saint-Paulin	259.65 \$	1	181.76 \$	77.90 \$
141, rue Saint-Paulin	259.65 \$	1	181.76 \$	77.90 \$
151, rue Saint-Paulin	259.65 \$	1	181.76 \$	77.90 \$
161, rue Saint-Paulin	259.65 \$	1	181.76 \$	77.90 \$
171, rue Saint-Paulin	259.65 \$	1	181.76 \$	77.90 \$
	1 557.91 \$	6	1 090.54 \$	467.37 \$

ANNEXE 13

ENTRETIEN DE LA RUE DE LA SAPINIÈRE 2021-2022

La rue de la Sapinière est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 2270 au numéro civique 2400, rue de la Sapinière.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Entreprise Saint-Élie, pour un montant de 5 626,25 \$ taxes incluses.

Un montant de 1 687,88 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 3 938,37 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 2270 au numéro civique 2400 rue de la Sapinière.

Le tableau des répartitions applicables :

RUE DE LA SAPINIÈRE				
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble
2270, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2280, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2300, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2310, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2320, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2321, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2331, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2340, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2346, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2350, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2351, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2360, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2361, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2370, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2371, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2381, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
2400, de la Sapinière	359.34 \$	1	251.54 \$	107.80 \$
			6 108.75 \$	1 832.63 \$
			17	4 276.13 \$

ANNEXE 14

ENTRETIEN DE L'AVENUE DESCHÈNES 2021-2022

L'avenue Deschênes est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 101 au numéro civique 140, avenue Deschênes.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Entreprise Saint-Élie, pour un montant de 950.00 \$ taxes incluses.

Un montant de 285.00 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 665.00 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 101 au numéro civique 140 de l'avenue Deschênes.

Le tableau des répartitions applicables :

AVENUE DESCHÈNES					
Adresse civique	Montant avant la politique			Montant à taxer	Montant à taxer
		Log	aux riverains	à l'ensemble	à l'ensemble
				à l'ensemble	à l'ensemble
101, avenue Deschênes	237.50 \$	1	166.25 \$	71.25 \$	
111, avenue Deschênes	237.50 \$	1	166.25 \$	71.25 \$	
130, avenue Deschênes	237.50 \$	1	166.25 \$	71.25 \$	
140, avenue Deschênes	237.50 \$	1	166.25 \$	71.25 \$	
	950,00 \$	4	665,00 \$	285,00 \$	

ANNEXE 15

ENTRETIEN DE LA RUE EDDY 2021-2022

La rue Eddy est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 140 au numéro civique 160, rue Eddy.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de J. Bellerive et Fils Inc. pour un montant de 977,28 \$, taxes incluses.

Un montant de 293,18 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 684,10 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 140 au numéro civique 160 de la rue Eddy.

Le tableau des répartitions applicables :

RUE EDDY					
Adresse civique	Montant avant la politique	Montant à taxer		Montant à taxer	
		Log	aux riverains	à l'ensemble	
140, rue Eddy	488,64 \$	1	342,05 \$	146,59 \$	
160, rue Eddy	488,64 \$	1	342,05 \$	146,59 \$	
	977,28 \$	2	694,10 \$	293,18 \$	

ANNEXE 16

ENTRETIEN DE LA RUE PIERRE-GAGNON 2021-2022

La rue Pierre-Gagnon est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 110 au numéro civique 190, rue Pierre-Gagnon.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage sont fixés, selon les soumissions reçues de J. Bellerive et Fils Inc. pour un montant de 735,84 \$, taxes incluses, et d'Entreprise St-Élie inc. pour un montant de 252.95 \$, taxes incluses.

Un montant de 296.64 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 692.15 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 110 au numéro civique 190 de la rue Pierre-Gagnon.

Le tableau des répartitions applicables :

RUE PIERRE-GAGNON					
Adresse civique	Montant avant la politique			Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble
		Facturation totale :	988.79 \$		
		Montant à taxer à l'ensemble	: 296.64 \$		
		Montant à taxer par les riverains :	692.15 \$		
110, rue Pierre-Gagnon	141.26 \$	1	98.88 \$	42.38 \$	
120, rue Pierre-Gagnon	141.26 \$	1	98.88 \$	42.38 \$	
130, rue Pierre-Gagnon	141.26 \$	1	98.88 \$	42.38 \$	
140, rue Pierre-Gagnon	141.26 \$	1	98.88 \$	42.38 \$	
160, rue Pierre-Gagnon	141.26 \$	1	98.88 \$	42.38 \$	
180, rue Pierre-Gagnon	141.26 \$	1	98.88 \$	42.38 \$	
190, rue Pierre-Gagnon	141.26 \$	1	98.88 \$	42.38 \$	
	988.79 \$	7	692.15 \$		296.64 \$